



Villejust Informations

A la Une ...

ACCUEIL DE LOISIRS

Sessions Juillet-Août 2014



Retrouvez toutes les informations concernant le fonctionnement de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), les plannings d'activités, l'ensemble des photos... sur le blog <http://acm-de-villejust.over-blog.com>

Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 5
Cadre de vie	6 à 7
Associations, Loisirs	8 à 11
Infos pratiques	12

NB : ce bulletin municipal n'est édité qu'en version intégrale

■ Informations administratives

MAIRIE

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

L'ensemble des services municipaux seront fermés :

– Le vendredi 15 août 2014 *Assomption* (férié)

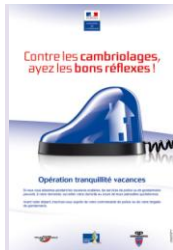
Pendant la période estivale, les services administratifs de la mairie seront fermés :

– Les samedis 16 et 23 août 2014

La Bibliothèque sera fermée jusqu'au vendredi 30 août 2014 inclus.



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES



Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Formulaire à retirer en Mairie ou à la Gendarmerie de Nozay et à déposer dûment complété en gendarmerie.

LA POSTE : ATTENTION !!!



LA POSTE

Votre facteur vous a déposé un avis de passage pour un objet suivi, Lettre Recommandée ou Colissimo.

A partir de 15h00, cet envoi est à votre disposition au

CENTRE COURRIER DE COURTABOEUF

7, avenue de la Baltique

91 140 VILLEBON-SUR-YVETTE

(Parc d'Activités de Courtaboeuf)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

**NE PAS SE RENDRE A LA POSTE DE VILLEBON
Place de la Mairie**



NAVETTE MARCHE DE LONGJUMEAU

Comme tous les ans, le service de navette du mercredi matin pour le marché de Longjumeau sera interrompu au mois d'août.

Le service ne sera donc pas assuré les mercredis 6, 13 et 20 août 2014.

La navette reprendra **le mercredi du 27 août 2014.**



CARTE IMAGINE'R ET OPTILE



La municipalité participe aux frais de la Carte Imagine'R et Optile des lycéens (de la 2^{nde} à la terminale et BEP/CAP).

Pour 2014/2015, la subvention municipale est de 70€.

Les personnes concernées peuvent s'adresser au service scolaire au 01.69.31.74.42.

Les pièces nécessaires, afin de bénéficier de cette subvention devront être déposées **avant le 16 novembre 2014 :**

- photocopie de la carte Imagine'R ou Optile
- certificat de scolarité
- RIB
- photocopie du courrier qui accompagne la carte

A PARTIR DU 17 NOVEMBRE 2014, PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.

CARTE SCOL'R



Les imprimés de demande de carte de transport scolaire pour l'école maternelle « Les Tilleuls », l'école élémentaire « Jeanne CHANSON », le collège « Jules VERNE » et le lycée « Henri POINCARÉ » sont téléchargeables sur notre site Internet www.mairie-villejust.fr et disponibles également en mairie.

Les enfants ayant bénéficié de la carte Scol'R pour l'année 2013-2014 se verront adresser un imprimé directement à leur domicile par le Conseil Général de l'Essonne.

Il est rappelé que ces imprimés, une fois complétés et signés, doivent être tamponnés par le Chef d'établissement d'accueil de votre(vos) enfant(s) avant la fermeture de l'établissement et déposés ensuite au service scolaire de la mairie (organisateur local) et non au Conseil Général.

La participation familiale par élève pour 2014-2015 s'élève à **111 €**.
La subvention municipale pour l'année 2014-2015 est de **80 € par enfant**.

Les pièces nécessaires, afin de bénéficier de cette subvention, devront être déposées avant le 16 novembre 2014, à savoir :

- . photocopie de la carte SCOL'R 2014-2015
- . RIB



A PARTIR DU 17 NOVEMBRE 2014, PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS REFLEXES !



Le ministère de l'Intérieur publie des conseils comportementaux pour se prémunir contre les cambriolages.

Comment protéger son domicile ?
Quels équipements peuvent m'aider à y parvenir ?
Que faire en cas d'absence prolongée ?
Quelle attitude adopter en cas de cambriolage ?
Qui contacter ?
Dois-je nettoyer mon domicile avant l'arrivée des forces de l'ordre ?
Où porter plainte ?
Autant de bons réflexes que le Ministère de l'Intérieur vous aide à acquérir...

Un dépliant est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Vous êtes victime d'un cambriolage : Composez le 17 ou le 112

- . Opposition carte bancaire : **0 892 705 705**
- . Opposition chéquier : **0 892 68 32 08**
- . Téléphones portables volés :
 - . SFR : **10 23**
 - . Orange : **0 800 100 740**
 - . Bouygues Telecom : **0 800 29 10 00**
 - . Free Mobile : **32 44 ou 0 899 960 702**





COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014 (EXTRAIT)

Monsieur COGNEVILLE souhaite que l'on rajoute les observations qu'il avait faites lors du précédent conseil relatives au droit d'expression des élus de l'opposition et au projet COSTCO

Monsieur le Maire propose de commencer le Conseil Municipal en donnant quelques informations aux élus et au public présents sur 4 sujets, à savoir :

Reconduction de l'étude surveillée à l'école Jeanne Chanson pour l'année scolaire 2014/2015

Monsieur le Maire informe que des volontaires (enseignants de communes aux alentours) sont intéressés pour assurer ce service à la rentrée prochaine. S'il y a de la demande, l'étude surveillée serait donc reconduite.

Acquisition d'ardoises numériques

Monsieur le Maire explique que l'apprentissage aux nouvelles technologies est un élément indispensable qui doit être mise en place à l'école.

Monsieur le Maire propose d'acheter une station de 15 ardoises numériques pour un montant de 12 825,00 € HT afin de les utiliser pour les nouvelles activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires ainsi que pour les écoles à la demande du corps enseignant.

Suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sols)

L'entrée en vigueur de la suppression du COS et de la superficie minimale des terrains constructibles issue des nouvelles dispositions de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme est immédiate pour les demandes d'Autorisations d'Urbanisme déposées au lendemain de la publication de la loi au JO.

Cette suppression est effective immédiatement y compris pour les demandes d'Autorisations d'Urbanisme déposées avant l'entrée en vigueur de la loi.

Transfert de pouvoirs de Police prévus par les lois MAPTAM et ALUR

Monsieur le Maire demande à nouveau aux membres et obtient toujours leur accord de conserver les pouvoirs de Police même au niveau de l'agglomération. Un arrêté sera donc pris en ce sens et envoyé au Président de la CAEE afin de lui notifier l'opposition au transfert de ses pouvoirs de Police

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 2 abstentions, décide de

ACCEPTER ladite délibération modificative à la délibération du 7 avril 2014 relative aux indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués, comme suit :

. Maire	38% de l'indice 1015 brut	1.444,55 € brut mensuel
. 5 Adjointes	11,5 % de l'indice 1015 brut	437,17 € brut mensuel
. 4 délégués	5% de l'indice 1015 brut	190,07 € brut mensuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 2 abstentions, décide de

COMPLÉTER la délibération du 7 avril 2014 relative aux délégations de pouvoirs générales du Conseil Municipal au Maire, afin de répondre aux observations du contrôle de légalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstentions, décide de

ANNULER et REMPLACER la délibération du 26 mai 2014 relative à la constitution de la Commission d'Appels d'Offres et à l'élection de ses membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

FIXER la participation communale à la Carte Imagine'R et Optile pour l'année scolaire 2014/2015 à **70 €**. Il est toutefois précisé que les étudiants boursiers ne peuvent bénéficier de cette participation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

FIXER la participation communale à la carte Scol'R pour l'année scolaire 2014/2015 à **80 € par enfant**, sachant que le coût demandé par le Département par élève est de **111 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

CRÉER 2 postes d'ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2014 qui seront affectés à l'école maternelle « Les Tilleuls »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER la convention de partenariat proposée entre la ville de Longjumeau et le Théâtre de Longjumeau pour la saison artistique 2014-2015

APPROUVER le versement de la somme de 8.400,00 € au Théâtre de Longjumeau en vue de permettre l'obtention d'un tarif réduit pour les habitants de Villejust

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure de biens vacants et sans maître concernant la propriété cadastrée AC n°44 sise Chemin du Rocher/Chemin Léon Marinier considérée comme un bien immobilier appartenant à une personne identifiée mais disparue sans laisser de représentant et qui n'est pas devenue la propriété d'une autre personne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) du 29 janvier 2014, relatif à l'évaluation des charges transférées par la commune à la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER le choix de céder à l'euro symbolique au Département de l'Essonne, les parcelles cadastrées AD n°153, 154,155 et 156 afin de réaliser des modes doux sur le RD 35 sur le territoire de la commune de Nozay

PREVENTION DES RISQUES LIES A LA BAIGNADE

CAMPAGNE NATIONALE 2014



A l'approche de l'été et des beaux jours, les enfants comme les adultes, retrouvent les joies de la baignade en eau salée comme en eau douce, en milieu naturel ou en piscine.

Dans le cadre de la prévention des risques liés à la baignade, l'INPES diffuse une brochure intitulée « **Se baigner sans danger !** » qui vous donnent quelques conseils pratiques pour se baigner sans danger.

Cette brochure est disponible en téléchargement sur le site internet de l'INPES (www.inpes.sante.fr) ou à l'accueil de la mairie.



A VOS IDEES... PRETS ?... REDIGEZ !

Europ'Essonne en partenariat avec l'Agence pour l'Economie en Essonne, organise le **1^{er} concours d'idées à la création d'entreprise** sur tout le territoire du **15 septembre au 31 octobre 2014**.

***Vous habitez sur le territoire d'Europ'Essonne ? Vous avez plus de 16 ans ?
Vous avez une idée géniale, un concept novateur ?***

Ce concours est fait pour vous !

Les 5 lauréats recevront des tablettes numériques lors d'une remise de prix, devant l'ensemble des élus d'Europ'Essonne en novembre prochain.

Inscrivez-vous vite sur les sites www.europessonne.fr ou www.essonne-developpement.com. Informations au 01.69.09.45.64.

Le dossier de participation sera téléchargeable dès le 15 septembre 2014 et sera à remettre **avant le 31 octobre 2014 dans les lieux indiqués.**



DEPLOIEMENT DES NAVETTES GRATUITES SUR TOUT LE TERRITOIRE !



Les élus communautaires rassemblés en conseil communautaire, le mercredi 4 juin 2014, ont décidé d'**étendre le service de navettes gratuites aux villes qui ont rejoint Europ'Essonne** le 1er janvier 2013. C'est ainsi que Villejust ainsi que Linas, Marcoussis et Montlhéry verront une petite navette aux couleurs vitaminées d'Europ'Essonne déambuler dans leurs rues. Dans un premier temps il s'agira d'un « TAD », Transport à la Demande pour avoir une meilleure connaissance des besoins de leurs habitants. Les navettes rouleront uniquement lorsqu'il y aura des voyageurs qui en auront fait la demande, ce qui contribuera également à en réduire les impacts sur l'environnement.



Ce sont donc des navettes gratuites qui permettront à tous les habitants de Villejust, en complément des lignes régulières de transports en commun, de relier les hameaux au bourg et de se rendre vers des lieux utiles tels que le Centre Commercial Villebon 2 ou le centre postal qui désormais pour notre commune est celui du Parc d'Activités de Courtaboeuf. C'est un véritable service de proximité qui va se mettre en place et qui permettra à tout un chacun de se déplacer aisément et gratuitement.

Nous vous communiquerons très prochainement de plus amples informations sur ce nouveau service, notamment sur les lignes, les arrêts, les horaires et un mode d'emploi sur le fonctionnement innovant du Transport à la Demande, **avant qu'il ne soit effectif sur le territoire de Villejust.**

PENSEZ A TAILLER ARBRES ET HAIES !

Avec ses nombreux espaces verts, **Villejust** offre à ses habitants un cadre de vie agréable. Mais arbustes caducs ou persistants et autres plantations d'ornement nécessitent un entretien régulier afin que la végétation ne se propage pas sur le domaine public ni ne vienne déranger les propriétés voisines. Voici donc un petit rappel de quelques règles élémentaires à suivre :



Une voirie pour tous :

Pour qu'aucune gêne ne soit occasionnée aux usagers de la voirie, les riverains sont dans l'obligation d'élaguer les arbres, arbustes et autres haies à la limite de leur propriété avec la voie publique. Le danger est en effet réel lorsque la végétation dissimule des panneaux de signalisation routière, des feux tricolores, des candélabres ou gêne le passage des piétons, et en particulier, les poussettes pour enfants.

Sachez qu'il peut être fait procéder, aux frais du riverain, à l'élague des arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques ainsi que toutes les dispositions nécessaires pour que soient supprimées les plantations qui empêchent aux automobilistes d'avoir une visibilité convenable aux endroits dangereux.

A noter également, que la responsabilité du riverain peut être engagée en cas de litige.

Entre voisins :

L'entretien des haies séparatives peut parfois être source de conflits entre voisins. Pourtant la réglementation est claire : les plantations en limite de propriété sont permises mais afin d'éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et n'y causent des dommages, on ne peut les planter qu'à une distance minimale de la limite séparative et ils doivent atteindre une hauteur maximale.

Cette règle s'applique aussi bien vis-à-vis des propriétés voisines que par rapport à la voie publique.



Des trottoirs entretenus : c'est l'affaire de tous !

La commune et les agents municipaux font leur maximum pour que les trottoirs comme les voiries soient entretenus du mieux possible, par un nettoyage et un désherbage régulier.

Mais cet entretien ne peut être optimal que s'il est partagé avec tous les riverains. En effet, il appartient à chacun, devant son domicile, d'assurer la propreté et l'entretien notamment concernant le désherbage à la jointure du revêtement du trottoir et la limite de propriété. On évite ainsi un mauvais entretien de trottoirs qui peut causer des troubles de voisinage, voire des accidents.

N'oublions pas que les trottoirs sont des voies publiques que l'on doit laisser libres d'entraves aux allers et venues des passants. Alors, pensons aux parents avec des poussettes, aux personnes à mobilité réduite ou à nos aînés qui peuvent avoir des difficultés à se déplacer et faisons en sorte d'avoir toujours des trottoirs dégagés et bien entretenus.

Avec quelques petits gestes simples, nous pouvons tous contribuer à améliorer le « vivre ensemble » et faire de Villejust une commune toujours plus agréable à vivre.

Sauveur CONCORDIA



FÊTE DE LA RECUP' – EDITION 2014



Dans le cadre des journées du patrimoine et fort des éditions précédentes, avec des records en 2013 de près de 3000 visiteurs et 80 exposants, le **SIOM de la Vallée de Chevreuse** organise à nouveau la **fête de la récup'** le **dimanche 21 septembre 2014 de 8h30 à 18h**.

Au programme :

- .un vide-grenier composé exclusivement de particulier
- .des visites guidées de l'unité de valorisation énergétique du SIOM
- .un village entièrement dédié aux différentes formes du réemploi (vêtements, bijoux, ...)
- .des stands de restauration
- .des stands d'animation

Pour tout renseignement, contacter le SIOM au 01.64.53.30.00 ou com@siom.fr.

Pour les informations relatives aux exposants, télécharger le règlement et bulletin d'inscription sur le site www.siom.fr, rubrique Fête de la Récup' Edition 2014.



RECRUTEMENT DE MANNEQUINS EN HERBE



Dans le cadre du programme local de prévention, l'une de nos actions est le réemploi et notamment le réemploi textile.

Afin de mettre en évidence ces actions, le SIOM va créer un village du réemploi (couture, meubles, sacs, bijoux...) lors de son vide-greniers annuel qui se tiendra le 21 septembre 2014.

Pour aller encore plus loin dans cette démarche, le SIOM organisera un défilé de mode, et pour cela, nous recherchons des enfants, des ados, des parents et des grands-parents pour ce défilé.

Pour leur participation, nous leur offrirons leurs tenues.

Il faudra prévoir les prises de mesures, les essayages, les rajustements et pour terminer la préparation du défilé.

Si vous êtes intéressé(e)s ou si vous connaissez des personnes intéressées, **contacter le plus rapidement, Francine MICHELIN, Chargée de mission prévention des déchets auprès du SIOM, au 01.64.53.30.22**. Vous serez les bienvenus dans ce projet.

Merci par avance à toutes et à tous de vos éventuels investissements.

REGARDS EN ARRIERE



24 AOÛT 1944 : LIBERATION DE VILLEJUST

L'association **Regards en arrière** organise une promenade historique dans les pas de la 2^{ème} Division Blindée, à l'occasion des 70 ans de la libération de Villejust, le 24 août 1944.

C'est pour évoquer les circonstances dans lesquelles cette libération s'est déroulée que **nous vous donnons rendez-vous devant l'école Jeanne Chanson à 11h00 le 24 août prochain.**

Une promenade commentée d'une heure nous fera revivre ces moments d'espoir et de délivrance, et pourra être aussi l'occasion de venir partager vos souvenirs ou vos anecdotes sur cette période finale de la seconde guerre mondiale.

Thierry ETIENNE

A l'issue de cette promenade, une gerbe sera déposée par l'association des Anciens Combattants au monument aux morts, Place de l'église.

La municipalité clôturera cette évocation de la libération de la commune par un pot convivial sur le parvis de la mairie.



LA CLE DE SOL

Association musicale de Villejust

Siège Social : 1 Chemin des Coudrayes 91140 VILLEJUST

E-mail : cledesolvillejust@gmail.com

Web : <https://sites.google.com/site/cledesolvillejust/home>

La Clé de Sol vous propose en cours individuel de pratiquer **le piano, la guitare, la batterie et les percussions**. Et pourquoi pas un autre instrument ? Nous avons tout l'été pour trouver d'autres professeurs, si vous êtes plusieurs à être intéressés.

Vous pouvez également intégrer **le groupe de percussions enfants ou adultes**.

N'oubliez pas que **la chorale** recrute toujours des pupitres et que si vous avez plus de 12 ans, vous pouvez rejoindre **notre groupe de musique d'Amérique du Sud**.

La Clé de Sol n'oublie pas les plus petits avec **l'éveil musical** pour les 4 - 6 ans.

Tentés ??? Rejoignez-nous pour un essai à la rentrée !!!

Bonnes vacances en musique.



Les Zicos mènent la danse

L'association de Villejust propose son nouveau spectacle en octobre ! La troupe donne rendez-vous au public au Centre Culturel Jacques Brel de Villebon pour cinq concerts exceptionnels !

Grands succès de variétés Françaises et Internationales seront au programme, ainsi que des décors, des vidéos, des costumes... Le spectacle sera total !

Nous sommes heureux d'annoncer que l'association Osmoz participera à 3 de ces concerts. Vous pouvez réserver vos places dès à présent en appelant au 01 76 91 60 55

LES CONCERTS AURONT LIEU :

Vendredi 10 octobre à 21h
Samedi 11 octobre à 15h et 20h30
Lundi 13 octobre à 20h30
Mardi 14 octobre à 20h30

Toutes les infos sur le site www.zicosite.fr

La troupe s'active également pour préparer la fête de la ville à laquelle ils participeront. Et enfin, l'association travaille activement avec la municipalité pour vous annoncer une bonne nouvelle en 2015.

Merci à tous !



CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR 2013



Cette année encore, le critérium du jeune conducteur organisé par la municipalité en mai dernier a encore remporté un franc succès.

Retour sur nos deux gagnants de l'année dernière et encore toutes nos félicitations à eux !

Lors du critérium du jeune conducteur organisé par la municipalité, avec la collaboration de l'Automobile Club de l'Ouest, en juin 2013, au Grand Dôme, **Eva-Lou OHAYON** et **Julien LEFEBVRE**, les finalistes de ce critérium ont eu la chance d'être sélectionnés et de participer à **la grande finale du jeune conducteur** qui d'est déroulée pendant les 24 heures du Mans auto les samedi 14 et dimanche 15 juin 2014.

Julien a participé à cette finale sur quad et Eva-Lou sur voiture.

C'est dans une ambiance familiale, festive et chaleureuse que se sont déroulées les finales avec 4 épreuves pour chaque participant.

Tout le monde a pu profiter aussi du circuit, par la même occasion.

A la fin de ces 2 jours, chacun s'est vu remettre une très belle coupe ainsi qu'une médaille et d'autres lots.

Merci à Mr PLUMERAND, Maire de Villejust et à Mr GALLANT, Responsable de l'Automobile Club de l'Ouest du 91, d'organiser ces manifestations qui font le plaisir des petits mais aussi des grands.

Les familles d'Eva-Lou et Julien.



RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 18 août

Lundi 25 août

Lundi 1^{er} septembre

Lundi 8 septembre

Lundi 15 septembre

Forges-les-Bains

avec Annick

avec Karen

avec Annick

avec Michèle

animateur à prévoir



Départ : Mairie de Nozay à 13h45 tous les lundis

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les séances de **Gym' douce Equilibre** reprennent **mardi 16 septembre à 14 h**

Destinées aux personnes de + de 65 ans qui éprouvent des troubles d'équilibre et difficultés de mobilité. Ce cours est animé par un professeur spécialement formé pour ce type de gymnastique.

Les résultats obtenus par les adhérents de la saison précédente sont parlants.

Cet atelier vous propose des exercices variés, sécuritaires et adaptés, en vue d'améliorer l'équilibre, la force musculaire, la confiance en soi. L'objectif final est en effet de diminuer le risque, la fréquence et la gravité des chutes par l'entretien et la stimulation des fonctions d'équilibration.

Venez rejoindre le groupe déjà en place

Les cours se déroulent à la Salle de la Poitevine tous les mardis (*sauf pendant les vacances scolaires*) de 14h00 à 15h00.

Montant de la Cotisation : 78 € pour l'année

N'hésitez pas à contacter, pour tout renseignement complémentaire :

GYM'ÉQUILIBRE®

Conserver son autonomie de déplacement et éviter les chutes

En vieillissant, vous éprouvez des troubles de l'équilibre, il vous arrive de chuter. Une activité physique et sportive et un accompagnement individualisé peuvent vous aider à conserver votre autonomie et rendre plus sûrs vos déplacements.

Gym'Équilibre® est le résultat de 15 années de recherches sur la stimulation des fonctions d'équilibration. Pour des situations pédagogiques variées, les animateurs diplômés travaillent avec vous sur de nombreux paramètres de l'équilibre : tonus musculaire, oreille interne, vue, centre de gravité...

Vous recherchez :

- Une meilleure aisance dans vos déplacements
- Plus de stabilité lors de vos mouvements quotidiens
- Moins d'étourdissements, moins de pertes d'équilibre... lors de mouvements rapides ou du passage de la position couchée à la position debout
- Plus de facilité à descendre et à vous relever du sol
- Une activité physique, en groupe, dans une ambiance conviviale et rassurante



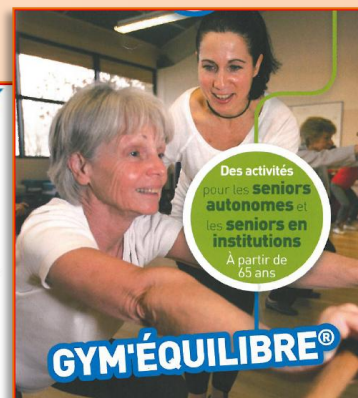
Ensemble participons à réduire le nombre de chutes et les conséquences inhérentes pour nos proches et la société

→ Des séances d'activités physiques et sportives adaptées pour :

- Stimuler les mécanismes d'équilibration (l'oreille interne, la vue, le kinesthésique, les muscles)
- Favoriser l'approche au sol : savoir descendre et se relever... avant ou après la chute, le ramassage d'objet, les bonnes positions pour jardiner, faire le ménage....
- Maintenir et développer les réactions d'adaptation corporelle (réactions parachutes, réflexes d'évitement)
- Favoriser le maintien du lien social et la convivialité

→ Les activités proposées :

- Les parcours de motricité d'équilibre
- Des pratiques d'expression (enchaînements dansés, danses collectives)
- Des activités collectives d'opposition (jeux collectifs, jeux traditionnels)
- Des pratiques de renforcement musculaire
- Des pratiques d'étirement (stretching, do in...)



Des activités pour les seniors autonomes et les seniors en institutions À partir de 65 ans

GYM'ÉQUILIBRE®

Corinne ZINGG
01 60 10 60 29

zingg.marcelline@gmail.com

ou

Michèle PIERREPONT
01 60 14 45 53

mipierrepont@yahoo.fr

Associations

Pour la parution du n°404, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **25 août 2014**

Ramassage des encombrants

Vendredi 15 août 2014

Vendredi 12 septembre 2014

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet : www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Bureau Municipal

Serge PLUMERAND

Maire

Igor TRICKOVSKI

1^{er} Adjoint

Sylvie ARMAND-BARBAZA

2^{ème} Adjointe

Didier MEZIERES

3^{ème} Adjoint

Estelle QUADJOVIE

4^{ème} Adjointe

Sauveur CONCORDIA

5^{ème} Adjoint

Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture

Finances, Affaires Scolaires et Périscolaires

Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux

Communication, Information, Jeunesse

Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES – Secrétaire de cabinet– 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil – CNI – sacs végétaux

01.69.31.74.40

Affaires générales – Etat civil

01.69.31.74.43

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 10h30 à 12h00

de 13h30 à 17h30

Mercredi :

de 13h30 à 17h30

Samedi (permanence)

de 09h00 à 12h00

Affaires scolaires

01.69.31.74.42

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 10h30 à 12h00

de 13h30 à 17h30

Samedi (permanence)

de 09h00 à 12h00

Attention, fermeture le mercredi

Urbanisme

01.69.31.74.46

Ouvert du lundi au vendredi

de 13h30 à 17h30

Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis

de 09h00 à 10h30

Services techniques (secrétariat)

01.69.31.74.46

Fax

01.60.14.65.82



Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr